



LE GUIDE du Financement et du Logement

2024-2025

L'École des Ingénieurs en Informatique
Lyon - Paris - Rennes - Strasbourg - Toulouse

Sommaire

Les aides financières **3**

Les aides de l'Etat	3
Les bourses EPITA	6
Le Programme Amazon Future Engineer	7
Le Trophée Excellencia	8

Les aides spécifiques **9**

Les bourses des Armées	9
Les bourses Handinamique	12
La bourse Mobilité Internationale CGE	
La bourse AMOPA	13
Les bourses municipales, départementales et régionales	14
Les bourses d'entreprise	

Le financement de vos études **15**

Simulation de financement	15
Le prêt Etudiant	16
Nos banques partenaires	

L'expérience professionnelle **19**

Les stages	19
L'apprentissage	
La prime d'activité	20

Le guide des logements **21**

Les aides de l'Etat

Le site messervices.etudiant.gouv.fr met à la disposition du public un simulateur réalisé par le CROUS pour calculer le montant de la bourse sur critères sociaux à laquelle un élève sous statut étudiant peut prétendre. **Les élèves sous statut apprenti ne sont donc pas éligibles à ces bourses.** Il suffit de se connecter sur Service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18296>

Cette bourse est attribuée sur avis d'imposition ou de non-imposition des parents. Les demandes doivent être effectuées tous les ans de mi janvier à fin mai.

Vous pouvez effectuer une demande de bourse auprès du Crous de votre campus (Crous de Créteil, de Lyon, de Strasbourg, de Rennes ou de Toulouse). Après étude de votre dossier, le Crous vous délivrera une notification conditionnelle à envoyer rapidement à julie.ounoughi@epita.fr, référente EPITA Logements et Bourses du CROUS. Cette bourse vous exonère de la CVEC et des frais de dossiers de l'école.

► À quoi engage l'obtention d'une bourse ?

- Au suivi d'études à plein temps ;
- à l'assiduité aux cours ;
- à la présence aux différentes sessions d'examens et aux travaux dirigés;
- Le Crous procède au contrôle d'assiduité des boursiers;
- Un défaut d'assiduité peut entraîner une suspension, voire un remboursement de la bourse.

Montant de la bourse 2023-2024 versé par virement sur le compte bancaire de l'étudiant en 10 mensualités de septembre à juin :

- Échelon Obis : 1 454 €
- Échelon 1 : 2 163 €
- Échelon 2 : 3 071 €
- Échelon 3 : 3 828 €
- Échelon 4 : 4 587 €
- Échelon 5 : 5 212 €
- Échelon 6 : 5 506 €
- Échelon 7 : 6 335 €

Demande	Réponse	Validation	Notification conditionnelle	Confirmation
Vous devez saisir votre demande sur messervices.etudiant.gouv.fr en ligne de mi janvier à mi mai	Votre Dossier Social Etudiant (DSE) vous est envoyé par mail sous 48h	Vous disposez de 8 jours pour renvoyer votre DSE accompagné des pièces justificatives	Le Crous vous adresse une notification conditionnelle que vous devez Envoyer à : Julie.ounoughi@epita.fr	EPITA confirme votre inscription au Crous à partir du mois d'août. Puis vous recevrez votre notification définitive

> Crous Créteil : 68/70 avenue du Général de Gaulle - 94000 Créteil

www.crous-creteil.fr

> Crous Lyon : 25 rue Camille Roy - 69007 Lyon

www.crous-lyon.fr

> Crous Rennes : 7 Place Hoche - 35064 Rennes

www.crous-rennes.fr

> Crous Strasbourg : 1 Quai du Maire Dietrich - 67004 Strasbourg

www.crous-strasbourg.fr

> Crous Toulouse : 58 rue du Taur - 31070 Toulouse

www.crous-toulouse.fr



Vous devez avoir moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année pour laquelle vous demandez l'aide particulière (allocation annuelle ou aide ponctuelle). Pour les étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, il n'y a aucune limite d'âge.

L'allocation annuelle (ASAA)

Cette aide est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle permet ainsi d'être exonéré(e) des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

► Quelles conditions devez-vous remplir impérativement ?

Pour bénéficier d'une allocation annuelle, il est indispensable que vous répondiez aux conditions des bourses sur critères sociaux. Vous devez accomplir les mêmes obligations d'assiduité qu'un étudiant boursier (y compris en cas de maladie grave, études à l'étranger etc). L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle et une aide au mérite.

► Comment faire une demande d'aide spécifique annuelle ?

Vous devez d'abord effectuer une demande de bourse dans le cadre du dossier social étudiant (DSE). Vous y exposerez votre situation particulière.

<http://www.etudiant.gouv.fr>

L'aide spécifique ponctuelle (ASAP)

Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Votre situation sera attestée par une évaluation sociale. L'aide ponctuelle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.

► Quelles conditions devez-vous remplir ?

Vous devez être étudiant (boursier ou non) en formation initiale. Si votre situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire.

► Comment faire une demande d'aide d'urgence ponctuelle ?

Contactez le service social de votre Crous pour prendre rendez-vous avec l'assistant du service social en charge de votre secteur d'études.

► Comment est versée l'allocation ponctuelle ?

L'aide ponctuelle est versée en une seule fois.

Le montant maximal d'une aide ponctuelle correspond au montant annuel de l'échelon 2 des bourses sur critères sociaux. Si plusieurs aides ponctuelles vous sont accordées courant la même année universitaire, le montant cumulé des aides ne peut excéder deux fois le montant annuel de l'échelon 2.

<http://www.etudiant.gouv.fr>

Le fond National d'Aide d'Urgence (FNAU) permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée aux étudiants rencontrant de graves difficultés, comme une rupture familiale ou une situation d'indépendance avérée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'urgence, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Vous devez en faire la demande auprès du Crous de votre académie. Cette aide s'adresse également aux étudiants non-boursiers, la demande est à faire au service social du Crous.

<https://www.aide-sociale.fr/aide-urgente-aux-etudiants-le-fond-national-daide-durgence/>

L'aide au mérite

Il s'agit d'une aide supplémentaire, attribuée à partir d'octobre sur 9 mensualités pour les étudiants les plus méritants.

Conditions

En plus d'être boursier ou bénéficiaire d'une allocation d'aide spécifique annuelle, il faut :

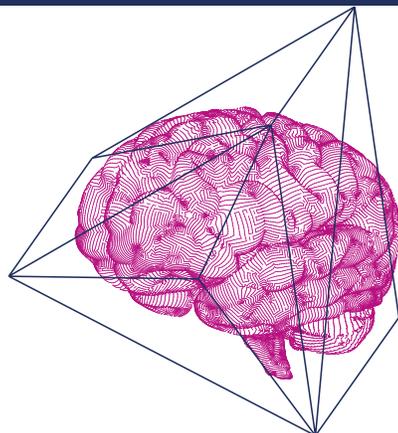
- être de nationalité française
- être inscrit dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers
- avoir obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat
- ou l'avoir déjà reçue l'année précédente

Modalité d'attribution : l'aide au mérite ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant. Elle est versée en complément de la bourse sur critères sociaux, la demande se fait via le D.S.E.

C'est le Crous qui identifie l'étudiant susceptible de recevoir cette aide après avoir pris connaissance des bacheliers mention « très bien » de l'année précédente. La décision définitive d'attribution ou de non attribution de l'aide au mérite est ensuite prise par le recteur et notifiée au candidat.

L'étudiant doit faire preuve d'assiduité aux cours et aux examens et ne pas redoubler (sauf raisons médicales). Un étudiant ne peut bénéficier de plus de trois aides au mérite.

<http://www.etudiant.gouv.fr>



LA BOURSE EPITA - ÉCOLE POLYTECHNIQUE BACHELOR CYBERSÉCURITÉ

L'EPITA lance la création d'une bourse d'étude destinée aux étudiants inscrits dans la formation Bachelor Cybersécurité.

Cette bourse sera accordée à une partie d'une promotion. Elle constitue une aide financière complémentaire à celle du foyer d'une valeur qui représente 20 à 50% des frais de scolarité. Les bourses sont attribuables pour une année scolaire et réévaluées chaque année.

Les critères

L'attribution de la bourse se fait sur des critères de revenus (sociaux) et de mérite (potentiel). Le candidat doit être bachelier et doit fournir un état de ses revenus ou de ceux de son foyer et un état de la situation familiale ainsi qu'une lettre de motivation.

Les étapes d'inscription

<https://www.epita.fr/bachelor-cybersecurite/>

Pour plus d'informations : cyberbachelor@epita.fr



EPITA s'associe à Amazon en permettant à 15 futures bachelières qui souhaitent suivre des études d'informatique, de bénéficier du Programme Amazon Future Engineer, en collaboration avec Article 1, association agissant pour l'égalité des chances dans l'insertion professionnelle.

L'objectif de l'EPITA est d'aider chaque année **15 lycéennes boursières** à accéder à une carrière passionnante dans le numérique.

Le **Programme Amazon Future Engineer** est un programme destiné à sensibiliser les jeunes adultes défavorisées aux opportunités du numérique et les aider à bâtir une carrière dans les métiers de l'informatique.

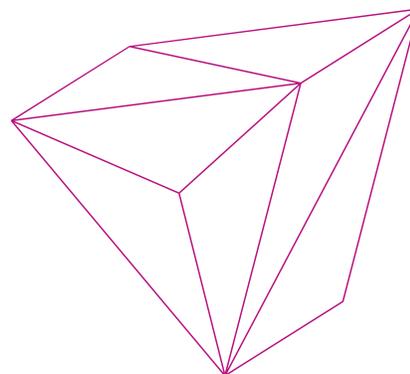
► Montant de la Bourse

Le programme consiste à offrir jusqu'à 7500 euros de support par an.

En plus de ce soutien financier, les jeunes filles bénéficiaires du Programme seront accompagnées pendant tout leur cursus au travers d'un mentorat individuel assuré par l'association Article 1, réalisé par un collaborateur d'Amazon.

► Modalités de Participation

- Être élève boursière en Terminale
- Être candidate au cycle post-bac EPITA
- S'engager à suivre activement le programme de mentorat proposé par Article 1



► Déroulé des inscriptions

- De début janvier à fin mai 2024 : Candidatures : remplissez le formulaire en ligne.
- De début avril 2024 à fin mai 2024 : Pré-sélection sur dossier, Article 1 contactera les élèves candidates pour évaluer leur projet et motivation à rejoindre le programme d'accompagnement.
- Fin mai 2024 : Résultat des pré-sélections. Communication des 30 premières candidates retenues, à la suite des entretiens de motivation, et des candidates en liste d'attente.

Construisons le futur !



[https://www.epita.fr/
programme-amazon-future-
engineer/](https://www.epita.fr/programme-amazon-future-engineer/)

LE TROPHÉE EXCELLENCIA



8

Le Trophée Excellencia a pour objectif principal de promouvoir le secteur du numérique auprès des jeunes femmes, de briser les stéréotypes et de faire prendre conscience que les métiers des nouvelles technologies sont tout aussi intéressants que ceux de la médecine, de la culture, des médias ou du sport.

Véritable tremplin de réussite pour toutes les futures femmes ingénieures High-Tech qui souhaitent concrétiser un projet professionnel ambitieux, ce Trophée est l'occasion de rappeler à quel point les femmes ont leur place dans un monde où les hommes sont toujours majoritaires. Les besoins de compétence dans le domaine du numérique sont tels qu'il est nécessaire de faire évoluer la représentativité des femmes.

Trois étudiantes auront la chance de devenir ambassadrices des femmes du numérique et de se voir offrir le financement de leurs 2 années de cycle préparatoire dans notre école.

Modalités de participation

- Dossier de candidature, disponible à partir du 30 juin à minuit, et à remplir entre le 1^{er} et le 15 juillet 2024
- Phase de sélection du jury fin juillet 2024
- Annonce des résultats début août 2024

Le dossier de candidature se compose d'une courte biographie, de la présentation de votre motivation pour le secteur du numérique, d'une description de votre projet professionnel et d'un exercice créatif consistant à proposer une idée d'innovation numérique.

Formulaire de candidature

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} au 15 juillet. Après étude des dossiers, les 3 lauréates du Trophée Excellencia seront élues par le jury.

<https://www.epita.fr/trophee-excellencia/>



N'hésitez pas à nous parler de vos passions, de vos idées, et de votre vision du monde de demain.



La bourse de l'armée de Terre

Vous êtes lycéen ou déjà étudiant ? L'armée de Terre vous aide à financer vos études grâce à la bourse au recrutement. Cette allocation financière est versée à des élèves ou des étudiants qui s'engagent en contrepartie à servir dans l'armée de Terre après l'obtention d'un diplôme. En fonction de votre niveau d'études, vous signerez un contrat en tant que militaire du rang, sous-officier ou officier.

► Pré-requis pour postuler

- Être de nationalité française
- Être volontaire et motivé
- S'engager par convention à souscrire un contrat d'engagement dans l'armée de Terre pour servir en tant que militaire dès l'obtention de votre diplôme
- Pour le cycle scolaire, déposez un dossier de candidature dès maintenant et avant le 1er août de l'année.

► Le parcours

- Un référent de l'armée de Terre vous suivra tout au long de votre parcours
- Avoir un emploi dès la sortie de votre diplôme
- L'armée de Terre vous aide au financement de vos études en vous allouant entre 3 000 et 10 000 euros chaque année, en fonction de votre niveau d'étude.

► Vous êtes intéressé ?

Pour le cycle scolaire, déposez un dossier de candidature dans le Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous dès maintenant.



[https://www.sengager.fr/
financez-vos-etudes](https://www.sengager.fr/financez-vos-etudes)



► La bourse de la Marine Nationale

La Marine Nationale accorde des bourses d'études aux étudiants dans le domaine informatique depuis plusieurs années et aussi pour mettre à profit leurs compétences dans un environnement militaire et maritime. La Bourse d'étude offre l'opportunité aux étudiants ayant été admis à suivre une formation pour un BAC+4 ou un BAC+5 de recevoir un montant de 1500 euros par année scolaire tout en bénéficiant à l'issue des études, d'un emploi en tant qu'officier sous contrat Etat-Major dans la Marine.

Candidature de février à juin et s'inscrire sur le site de la Marine Nationale.

► Pré-requis pour postuler

- Être de nationalité Française
- Avoir accompli sa journée Défense et citoyenneté
- Être physiquement et médicalement apte
- Être âgé de 21 à moins de 30 ans

► Le parcours

- Candidature en ligne
- Entretien de motivation
- Tests d'aptitudes
- Entretien avec l'unité
- Affectation en unité pour 4 ans

► Vous êtes intéressé ?



Pour le cycle scolaire, déposez un dossier de candidature dans le Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous dès maintenant.



<http://www.lamarinerecrute.fr>



► La bourse de l'armée de l'Air

L'Allocation Financière Spécifique de Formation (AFSF) est une allocation versée à des élèves ou des étudiants s'engageant à servir en qualité de militaire après l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation intéressant l'armée de l'Air et de l'Espace (avec lien en service d'une durée de 2 à 3 ans).

► Votre domaine de formation concerne

- Cyber-défense
- Informatique et télécommunications
- Domaine spatial
- Langues rares
- Aéronautique ou construction aéronautique
- Physique nucléaire ou énergie atomique
- Infrastructure

Les montants des bourses sont les suivants

Niveau LMD/Ingénieur : de 4 000 € à 10 000 €

Après l'obtention du diplôme ou validation de votre formation : Vous vous engagez en tant qu'officier sous contrat ou sous-officier (selon le niveau de formation suivi) pour une durée de 2 à 3 ans.

► Les modalités pratiques

- Ouverture d'un dossier de candidature en CIRFA/SIR
- Convocation en Département d'évaluation air pour des épreuves de sélection (Bordeaux, Nancy, Lyon, Rennes et Vincennes)
- Commission d'attribution
- Signature de la convention d'engagement

► Pour plus d'informations

Renseignez-vous auprès de votre Bureau Air de rattachement pour déposer un dossier de candidature.



[https://devenir-aviateur.fr/
larmee-de-lair-et-de-lespace-
finance-vos-etudes](https://devenir-aviateur.fr/larmee-de-lair-et-de-lespace-finance-vos-etudes)

LES AIDES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES



12

► Les bourses handinamique

Les bourses Handinamique ont pour objectif d'appuyer les parcours de formation vers l'emploi des jeunes handicapés qui ne trouvent pas toujours les solutions de financement pour compenser les besoins liés à leur situation.

Ce soutien encourage les étudiants en situation de handicap à optimiser leur potentiel et à concrétiser leurs projets d'études et professionnels.

► Qui peut candidater ?

<https://www.handinamique.org/bourses/>

Sont éligibles à l'appel à candidatures des bourses handinamique :

- Les jeunes en situation de handicap de moins de 35 ans
- Les jeunes en situation de handicap inscrits en France dans un établissement d'études supérieures (écoles ou universités) ou lycéens de terminale souhaitant poursuivre leurs études
- Les jeunes en situation de handicap poursuivant leurs études à la rentrée scolaire
- Période du dépôt des candidatures : début février jusque début avril de l'année en cours.

► La bourse internationale de la CGE

La bourse attribuée par la CGE est une bourse d'encouragement à la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap. La subvention est à utiliser uniquement pour le financement des surcoûts liés au handicap dans le cadre de la mobilité internationale

- Médical, paramédical, soins
- Déplacements / transports
- Logement
- Aide humaine
- Matériel adapté

Elle est accordée dans la limite des fonds disponibles, après examen des pièces transmises lors du dépôt de dossier de demande de bourse et selon décision du Comité d'attribution.

Service à contacter : le Centre des Bourses, Aides et Partenariats pour retirer le dossier de candidature. Les candidatures doivent généralement être soumises avant mi-avril.

Les partenaires



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

Les bourses AMOPA

L'AMOPA attribue chaque année des bourses nationales de soutien à la réalisation d'un projet personnel de stage ou d'étude-recherche en France ou à l'étranger.

► Bénéficiaires

Sont éligibles à l'appel à candidatures des bourses :

- Élèves et étudiants de 18 à 25 ans
- Candidat présentant un sujet d'étude original ou innovant dans les domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique et dont les résultats peuvent être publiés, ou sujet d'étude en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

► Caractéristiques du stage, du travail d'étude ou de recherche

- Déroulement en France ou à l'étranger,
- De préférence pendant l'été,
- Durée de deux à six mois,
- Sujet pouvant accessoirement être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire
- Thème nettement défini, à développer par le candidat lui-même avec l'aide éventuellement de spécialistes qui ont accepté de le guider.

Montant et caractéristiques de la bourse

- En fonction de l'intérêt et de la qualité du projet et des ressources du candidat,
- En fonction également du niveau d'études suivies
- Lauréats niveau III (BTS, DUT) 1000€ au maximum
- Lauréats niveau II (licence, master ou équivalent) 1500€ au maximum.

Dépôt des dossiers

Le dossier complet, selon les instructions formulées dans les documents à télécharger sont à adresser au chef d'établissement qui le transmettra à la section de l'AMOPA du département au plus tard le 15/02 de l'année en cours. La décision est prise par la commission nationale d'attribution, après avis du bureau de la section départementale, puis transmise au candidat par le chef d'établissement avec indication, si le projet est retenu, du montant de la bourse attribuée.

http://www.amopa.asso.fr/lesbourses_etudiants.htm

Les partenaires

LES AIDES DÉPARTEMENTALES

Aide départements et territoires d'outre-mer

Pour les étudiants d'outre-mer souhaitant poursuivre leurs études en métropole, certaines aides territoriales peuvent vous aider via les sites des régions.

Polynésie Française :
www.polynesiefrançaise.pref.gouv.fr

Nouvelle Calédonie :
www.cio.ac-noumea.nc

Guadeloupe :
www.regionguadeloupe.fr

Martinique :
www.collectivitedemartinique.org

Guyane :
www.ctguyane.fr

La Réunion :
www.regionreunion.com

Mayotte :
www.bourses.cd976.fr

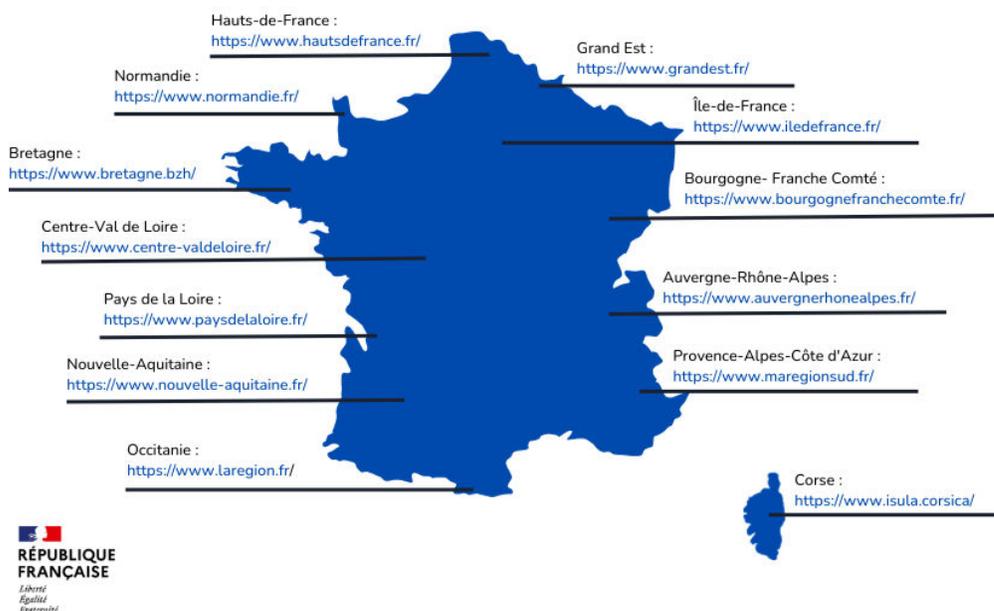
St Pierre et Miquelon :
www.spm-ct975.fr

Sant-Barthélemy :
www.comstbarth.fr

Saint-Martin :
www.saintmartin.mgcloud.fr

Les bourses municipales, départementales et régionales

Les communes, départements et les régions peuvent éventuellement vous aider à financer vos études, n'hésitez pas à les contacter :



Les bourses d'entreprise

Certains Comités d'Entreprise (CE) et mutuelles proposent également des bourses d'études. Renseignez-vous auprès de l'entreprise de vos parents ou grands-parents.

Comment financer vos études ?

L'EPITA a choisi EDUKARE pour vous accompagner

EDUKARE vous aide à trouver votre plan de financement à l'aide d'une simulation complète :

► Les simulations d'aides

Le marché caché des aides représente un réel enjeu pour les élèves en statut étudiant et en statut d'apprenti, c'est dans ce cadre que nous vous proposons plusieurs moyens de simuler vos aides

Aide-social.fr : Plus de 1000 aides accessibles gratuitement et en moins de 5 minutes

Départ.1825.com : Entre les jobs saisonniers, les études ou le premier emploi, il n'est pas toujours évident de trouver un moment pour s'évader un peu. En plus, vider la tirelire n'est pas vraiment au programme quand on débute sa vie d'adulte. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous accompagne ainsi dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme Départ 18:25 et son aide financière.

Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans, catégorie de la population la plus touchée par le non-départ en vacances. Il est utile de trouver du temps pour les bonnes choses.

Wizbii.com : Calculez gratuitement vos aides financières en moins de 5 minutes

Fondationdefrance.org : Chaque année, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite soutiennent près de 1 100 projets au travers de subventions ou de bourses.

EDU ARE



- **Gratuite et sans engagement**
- **Confidentialité des données**
- **Application sécurisée**

Financer ses études n'a jamais été aussi simple !

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Vous souhaitez poursuivre vos études mais vous n'avez pas de revenus suffisants ou réguliers : sachez que les établissements bancaires peuvent vous consentir un prêt pour financer vos études. L'Institut National de la Consommation répond aux questions que vous vous posez sur le prêt étudiant.

► A quoi sert le prêt étudiant

Le prêt étudiant n'est pas seulement destiné à financer les frais d'inscription et de scolarité. Il peut aussi financer l'achat de matériel (ordinateur...) ou régler les dépenses de la vie courante (loyer, frais de nourriture, voiture...).

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT ÉTUDIANT ?

Un prêt étudiant est un crédit à la consommation «affecté», c'est-à-dire qu'il sert à financer les études et ce qui va autour (frais de scolarité, hébergement...) pendant la durée des études, on connaît dès le départ l'objet du financement. Le taux d'intérêt des prêts étudiants est souvent plus attractif que celui des prêts classiques, car les banques sont intéressées par la clientèle des jeunes. En effet, en tant que nouveaux clients, ils peuvent ouvrir un compte bancaire, souscrire à des produits et des services bancaires (carte...). Le taux annuel effectif global (TAEG) comprend l'ensemble des coûts : intérêts, assurance, frais de dossier... Le TAEG varie selon les banques. Certaines banques proposent des taux encore plus attractifs dans le cadre de partenariats avec certaines écoles ou universités.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR

Pour obtenir un prêt étudiant, vous devez être majeur (18 ans) et en général avoir moins de 30 ans. Des dérogations sont parfois accordées aux étudiants plus âgés.

Vous devez prouver votre situation en fournissant une carte d'étudiant, un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription de votre école ou votre université.

Vous devez avoir la nationalité française ou apporter la preuve que vous résidez en France depuis au moins 5 ans. La banque exige parfois que vous souscriviez une assurance décès-invalidité. Mais vous pouvez souscrire cette assurance auprès de l'organisme de votre choix.

La banque demande souvent qu'une personne (parent, autre...) se porte caution surtout si le montant du prêt est important. En cas de difficultés de remboursement, la banque pourra alors se retourner contre la caution pour qu'elle rembourse le crédit à votre place.

N'hésitez pas à faire jouer la concurrence en comparant notamment les taux d'intérêt (TAEG), les frais de dossier, le coût de l'assurance, avant de souscrire un prêt étudiant. Négociez la possibilité d'allonger la période de remboursement le temps de trouver votre premier emploi à la fin de vos études.

Pensez au prêt étudiant garanti par l'Etat

(<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723>)

et renseignez-vous sur les aides financières

(<http://www.inc-conso.fr/content/banque/les-aides-financieres-les-bourses-etudiantes>)
(allocation logement, bourses...).

D'un montant de 15 000 € maximum, le prêt étudiant garanti par l'Etat est ouvert à l'ensemble des étudiants de moins de 28 ans, de nationalité française ou citoyen d'un pays de l'Espace économique européen, sans caution parentale ou d'un tiers, et inscrit dans une université, une école de commerce ou d'ingénieur, dans un BTS...(etc)

>>> Pour vous aider, vous pouvez utiliser le calculateur INC

«Calculez votre budget spécial jeunes»

(<https://www.inc-conso.fr/content/calculez-votre-budget-special-jeunes>)

► Comment rembourser le prêt

La durée d'un prêt étudiant est variable, souvent entre 1 et 10 ans. Le déroulement d'un prêt étudiant se décompose en deux parties :

A - Pendant vos études, vous bénéficiez d'une «période de franchise» (ou «différé de remboursement») qui peut être partielle ou totale. La période de franchise varie de 2 à 7 ans. Plus la période de franchise est longue, plus la durée de remboursement est courte. Deux types de différés existent :

- le différé partiel : vous ne payez, chaque mois, que les intérêts et la cotisation d'assurance,
- le différé total : vous ne payez, chaque mois, que l'assurance.

Le différé total est plus coûteux car les intérêts dus chaque année s'ajoutent au montant du capital emprunté et produisent à leur tour des intérêts.

B - A la fin de la période de franchise, généralement à la fin de vos études, commence la période de remboursement (phase d'amortissement) du crédit. Vous pouvez à tout moment rembourser votre prêt par anticipation (en partie ou en totalité). Une indemnité de remboursement pourra vous être demandée si le montant remboursé est supérieur à 10 000 € sur une période de 12 mois. Cette indemnité ne pourra dépasser :

- 1% du montant du crédit si la durée restante du crédit est supérieure à 1 an,
- 0,5% du montant du crédit si cette durée ne dépasse pas 1 an.

► Comment devrez-vous payer ?

Le coût du prêt étudiant dépend du taux d'intérêt appliqué par la banque, du montant de la cotisation d'assurance décès-invalidité que vous devez souscrire et des frais de dossier. Il varie aussi en fonction du montant emprunté et du rythme de la mise à disposition des fonds et des modalités de remboursement choisies.



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

18

Contacts des banques partenaires

Le Kremlin-Bicêtre / Villejuif / La Défense

Société Générale : Carine Elie
rungis.jeunes@socgen.com - 03 26 84 57 63

LCL : Wissem Mellouli
wissem.mellouli@lcl.com - 01 46 70 13 26

BNP PARIBAS : Novi Di Maving
novi.dimaving@bnpparibas.com - 01 45 15 22 46

Banque Populaire : Laure Gaspin
laure.gaspin@rivesparis.banquepopulaire.fr
01 71 33 87 59

Rennes (Ille Et Vilaine)

Crédit Agricole : Sonia Resouf
sonia.resouf@ca-illeetvilaine.fr
www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine

Lyon

Société Générale : Alexandra Corretel alexandra.corretel@socgen.com - 04 72 00 57 06

LCL : Dylan Simoes
dylan.simoese@lcl.com - 04 78 92 22 57

Crédit Agricole : Jérôme Auddino
jerome.auddino@ca-centrest.fr

Strasbourg

Société Générale : Manon Moine
strasbourg.partenariats@socgen.com

LCL : Nina Ekimov
nina.ekimov@lcl.com - 03 88 24 80 51

BNP PARIBAS : Antoine Caputi
aurelien.maglott@bnpparibas.com - 03 88 21 53 25

La Poste : Aurélien Maglott
antoine.caputi@laposte.fr - 06 08 10 13 41

Toulouse

LCL : Kevin Soula - kevin.soula@lcl.com
kevin.soula@lcl.com - 05 61 63 22 12

Vous cherchez une banque pour votre prêt étudiant ?

L'EPITA a mis en place un partenariat avec plusieurs banques permettant à ses étudiants d'obtenir des prêts à taux préférentiels. Selon votre besoin et votre situation, nos partenaires sélectionneront les meilleures options pour concrétiser vos projets ! Les « journée portes ouvertes » que nous organisons plusieurs fois par an sont pour vous l'occasion de rencontrer ces partenaires.

Les partenaires



L'expérience professionnelle

19

LES STAGES

Pendant votre parcours de formation, vous aurez l'occasion d'effectuer plusieurs stages obligatoires de longue durée.

Votre mission et vos responsabilités évolueront tout au long de votre parcours en entreprise et cette source de revenus pourra contribuer au financement de vos études.

La gratification minimum légale pour un stage de plus de 2 mois effectué en France est d'environ 669,90€ bruts mensuels (4,35 nets de l'heure travaillée).*

*Tarifs au 01/01/2024

► **Contact : entreprise@epita.fr**



L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet aux étudiants de suivre des études financées par des entreprises afin de valider un diplôme certifié par l'État, en mettant leurs savoirs au bénéfice de celles-ci. C'est le moyen idéal de comprendre les enjeux du monde professionnel tout en gagnant de l'expérience et un salaire. Durant son parcours complet, chaque apprenti bénéficie d'un encadrement pédagogique personnalisé par des enseignants-chercheurs. À la sortie, les diplômés ont la garantie de trouver très rapidement un emploi qui correspond au niveau de leurs trois années d'expériences professionnelles.

Contact : entreprise@advance-parallele.fr

LA PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel versé, sous condition de ressources, aux actifs dès 18 ans. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et de la mutualité sociale agricole (MSA).

Les étudiants ou les personnes en contrat d'apprentissage peuvent bénéficier de la prime sous certaines conditions. Les étudiants salariés qui perçoivent plus de 78% du Smic net durant les trois mois qui précèdent leur demande, peuvent avoir droit à la prime. Il en est de même pour les apprentis ou les jeunes en stage en entreprise qui gagnent 78% du Smic.

Attention : les gratifications de stage ne sont pas considérées comme un revenu d'activité. Si vous êtes stagiaire, il vous faudra donc avoir un emploi à côté pour bénéficier de la prime.

Pour les étudiants et apprentis, le fait de vivre chez ses parents ne change pas les conditions d'accès à la prime.

Pour calculer la prime d'activité, rendez vous sur ce simulateur :

<https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

► Formalités

La procédure est dématérialisée. Vous pouvez accéder au service en ligne auprès de la CAF ou de la MSA, selon le régime de protection sociale dont vous dépendez.

Chaque trimestre, vous devez déclarer sur internet l'ensemble des ressources en net de votre foyer : Ensemble de personnes remplissant une seule déclaration de revenus pour la réévaluation éventuelle de la prime d'activité.

<https://www.service-public.fr/particuliers/>



À DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'EPITA

Studapart est une plateforme qui vous donne accès aux résidences étudiantes ainsi qu'aux offres des particuliers et à beaucoup d'autres avantages en quelques clics.

Inscription avec certificat de scolarité ou attestation d'inscription.

Le service logements collecte des offres et reçoit des propositions allant de la chambre meublée aux 2 ou 3 pièces. Ces annonces proviennent de riverains ou d'agences de location et se situent dans un périmètre de 30 minutes de transport, à Paris et en banlieue parisienne. De nombreuses résidences étudiantes entourent les campus.

Parmi les quatre résidences de Villejuif, l'une se trouve sur le campus même, une autre à 400m et les deux autres sont à proximité des stations de métro de la ville.

Au Kremlin-Bicêtre, les étudiants peuvent être logés dans une résidence adjacente aux locaux de l'EPITA, rue Pasteur.

Le département du Val-de-Marne est bien pourvu en résidences étudiantes et bénéficie d'un réseau de transports très dense, permettant un accès facile aux deux sites de l'EPITA.

Contact : Service Logements

• logement@epita.fr



21

LE GUIDE DES LOGEMENTS DE LA RÉGION PARISIENNE

LE CROUS

L'EPITA bénéficie d'une Convention d'Accueil avec la résidence du CROUS de Cachan, et dispose à ce titre d'un quota de chambres pour étudiants. Ces chambres sont attribuées en priorité aux étudiants boursiers et habitant loin des sites d'enseignement de Villejuif et du Kremlin-Bicêtre. Les demandes de logement CROUS, doivent être adressées à Julie. ounoughi@epita.fr avant le 30 juin, et sont gérées directement par l'EPITA, que vous ayez ou non formulé une demande de logement lors de la saisie en ligne du DSE (Dossier Social Etudiant). Toutes les demandes sont étudiées.

Caractéristiques des logements

Chambres meublées à Cachan de 9m² avec WC et douche (sans kitchenette) loyer mensuel de 270€ environ moins les APL.

Studettes de 12 à 20m² avec WC, douche et kitchenette de 291€ à 410€ environ moins les APL.

Chambres meublées au Kremlin-Bicêtre de 18m² avec WC douche et kitchenette loyer de 403 à 458€ environ moins les APL.

Adresse :

60 rue Camille Desmoulins • 94230 CACHAN

04 rue Pasteur • 94270 Le KREMLIN-BICÊTRE.

LES RÉSIDENCES

A chaque prise de contact, n'oubliez pas de préciser que vous êtes étudiant de l'école EPITA.

► RÉSIDENCES STUDELITES

www.studelites.com

Paris/Ile de France Tél : 04 75 40 80 25 (siège)

Dans la plupart des résidences STUDELITES, les appartements (studio ou 2 pièces) sont meublés et équipés. Fonctionnels et confortables, ils répondent à tous les besoins de la vie étudiante.

Résidence Le Kleber

44/46 rue Raspail 94200 Ivry sur Seine.
Studios de 18 m² à 33.

Résidence Le Consul—Paris 14

119 boulevard Brune 75014 Paris.
T1 de 24 m².

Résidence Montsouris

59 avenue Paul Vaillant Couturier 94250 Gentilly.
Studios de 18m².

Résidence Le Capitole

10 rue Fulton - 75013 Paris.
T1 de 24m².

► RÉSIDENCES ALJT

Réservation en ligne uniquement.

www.aljt.com

L'ALJT propose près de 8300 logements pour les jeunes actifs et les étudiants âgés de 18 à 35 ans. Les résidences proposent des chambres individuelles, des studios et des appartements meublés partagés pour 2 personnes.

► RÉSIDENCE LA CHOCOLATERIE

www.vivrealachocolaterie.com

01 53 61 03 27

La chocolaterie est une résidence étudiante atypique et accueillante, située entre l'avenue d'Italie et le quartier chinois. Avec ses 79 logements meublés et ses services, elle offre un cadre de vie très agréable. 11 rue de la Vistule 75013 PARIS.
Studios de 16 à 40m².

► RÉSIDENCES ARPEJ

www.arpej.fr

Consulter le site ARPEJ des résidences, dès qu'un logement est disponible contacter Julie OUNOUGH I julie.ounoughi@epita.fr afin d'obtenir **le code de réservation.**

Résidence Pierre Gilles de Gennes

14 rue Carnot - 94800 Villejuif.
Studios de 19 à 23 m².
T1 bis de 28 m².

Inscription sur la liste d'attente pour PGG uniquement sur demande par e-mail à Julie OUNOUGH I : julie.ounoughi@epita.fr

Cette résidence a des critères de priorité (étudiants de Province ou de l'étranger, situation de handicap, mineurs à la rentrée...)

Résidence Porte d'Italie

21-23 rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre.
Studios de 18 à 25m².
T1bis de 35m².

Résidence Nicolas Appert

81 rue Marat 94200 Ivry sur Seine.
Studios de 19m².
T1 de 25 à 28m².

Résidence Volti

34/36 avenue de la Division Leclerc 94230 Cachan.
Studios de 14 à 33m².

► **RÉSIDENCES TWENTY CAMPUS**

Réservation en ligne uniquement.
www.twenty-campus.com

Résidence Villejuif Croizat

107 rue Ambroise Croizat 94800 Villejuif.
Du studio 19m² au T1 de 26m².

Résidence Paris Héloïse

104 Avenue de Paris 94800 Villejuif.
Du studio de 19m² au T1bis de 34m².

Résidence Gorki

136 boulevard Maxime Gorki 94800 Villejuif. Du studio de 20m² au T2 de 35m².

Résidence Ivry Stalingrad

132 boulevard de Stalingrad 94200 Ivry sur Seine.
Du studio 19m² au T1 de 24m².

► **RÉSIDENCES ESTUDINES**

www.estudines.com

Résidence Paris-Ivry

4 rue Jean-Jacques Rousseau - 94200 Ivry sur Seine.
Du studio de 18m² au T2 de 29m².

Résidence Paris-Porte d'Ivry

1 rue Barbès / 38 avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur Seine.
Studios meublés de 18 à 27m².

Résidence Quai D'IVRY (Inaugurée en 2023)

6 rue des Joutes 94200 Ivry sur Seine.
Du studio 18m² au T2 de 37m².

► **RÉSIDENCE AGEFO**

Réservation en ligne.
www.agefo.com/residences-pour-etudiants-en-ile-de-france/villejuif

Résidence Louis Pasteur

59 rue Marcel Grosménil 94800 Villejuif.
Du studio de 18m² au T2 de 47m².

► **RÉSIDENCES NEXITY STUDEA**

Réservation en ligne et par téléphone.
www.nexity-studea.com
0820 83 0820

Résidence Ivry Sur Seine

72 Avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur Seine.
Studios de 18m².

Résidence Rive Gauche

43 avenue d'Italie - 75013 Paris.
Studios de 15 à 23 m² meublés.

Résidence Paris Grande Bibliothèque

57 - 61 Rue du dessous des Berges 75013 Paris.
Studios de 17 à 25 m².

Résidence Maisons Alfort 2

30 rue Eugène Renault - 94700 Maison Alfort.
Studios de 18 à 25m².

Résidence Villejuif Centre

37 boulevard Maxime Gorki 94800 Villejuif.
Studios de 18m².

► RÉSIDENCES FAC-HABITAT

Réservation en ligne et par téléphone.

www.fac-habitat.com

01 64 11 14 07

Résidence Georges Mathé

3 parvis du Professeur Georges Mathé 94800 Villejuif.

Du T1 de 19 à 27m² au T2 de 32 à 42m².

Résidence Val de Bièvre Gentilly

4 mail des Tilleuls 94250 Gentilly.

Du T1 de 18 à 24m² au T2 de 40 à 50m² (colocation pour couple possible pour les T2).

Résidence JEAN Jaurès

66 avenue Jean Jaurès 94200 Ivry sur Seine.

Studios de 18 à 21m².

► RÉSIDENCES LOGIFAC

Réservation en ligne.

www.logifac.fr

Résidence Saint-Jacques

16 rue Jean-Claude Arnould 75014 Paris.

Studios de 16 à 25m².

Résidence Saint-Mandéen

12 rue Mongenot 75012 Paris.

Studios de 18 à 24m².

Résidence Le Palatino -Paris 13

20-36 allée Eric Chabeur 75013 Paris.

Du studio de 22m² au T2 de 48m² (colocation pour couple possible pour les T2).

► RÉSIDENCE ECLA VILLEJUIF

www.ecla.com

ECLA Paris Villejuif est une résidence dédiée au bien-être. Les extérieurs de la résidence et la décoration intérieure des espaces communs et des logements sont conçus comme des cocons, cadre rêvé pour l'éveil des sens et le bien-être.

Résidence PREMIUM

20 rue Marcel Paul 94800 Villejuif.

De la chambre de 14m² au studio premium de 19m².

Chambres privées dans colocation possibles.

► ASSOCIATION L'ETAPE

www.etape.asso.fr

01 75 44 98 70

Vous êtes salarié, en apprentissage, en contrat d'alternance, stagiaire, étudiant ou en recherche d'emploi, l'ETAPE vous propose une gamme de logements meublés à Paris, en résidence pour jeunes, et vous apporte conseils et informations dans différents domaines.

Résidence Blanqui

48 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris.

Studettes de 11 à 14m² et studios couples de 22 à 25m².

Résidence Massena

15-17-19 rue Nicole Reine Lepaute 75013 Paris.

Studettes de 18m² et T2 pour couple (ou colocation) de 38m².

► MGEL LOGEMENT

www.mgellogement.fr

49 avenue de Paris 94800 Villejuif.

Du T1 de 14m² au T3 de 86m²f

► RÉSIDENCE LES PORTES DE PARIS

Studios PREMIUM

Réservation en ligne.

www.residencelesportesdeparis.com

20 rue Jean Le Gallegu 94200 Ivry sur Seine.

Studios de 18 à 24m².

► RÉSIDENCES SOCIALES POUR JEUNES

www.unme-asso.com

L'UNME est un réseau de maisons d'étudiants. Elles accueillent, hébergent et accompagnent des jeunes français et étrangers qui poursuivent leurs études. Elle a une visée éducative et humaniste. Le souhait de l'UMNE est de participer à la réalisation de la personne, de rendre solidaires les individus en développant leurs capacités à devenir responsable.

www.edef-habitat.fr

Avec 50 résidences logeant en permanence plus de 9 000 personnes dans toute l'Ile-de-France, ADEF HABITAT est une association de droit privé à but non lucratif. Elle propose des solutions de logement prêt-à-vivre, c'est-à-dire meublé et équipé, à des personnes n'ayant pas directement accès à un logement locatif social ou privé ou à la recherche d'un logement temporaire.

► COLOCATIONS ET COLIVING

COLONIES

www.livecolonies.com

Maisons en Colocation et Coliving.
En communiquant le code EPITA2023, les étudiants ont bénéficié d'une réduction de 30% sur les frais de dossier en colocation – Offre reconductible pour 2024.

LES BONNES ADRESSES INTERNET

► SE LOGER

www.seloger.com

Référence du site d'annonce de logements en ligne.

► DE PARTICULIER A PARTICULIER

www.pap.fr

Premier site immobilier français à proposer des annonces de location et de vente entre particuliers.

► APPARTAGER

www.appartager.com

Trouver ou proposer un appartement en colocation à Paris. Très pratique si vous souhaitez trouver un appartement pour quelques mois.

► STUDYRAMA LOGEMENT

www.logements.studyrama.com

Annuaire du logement étudiant proposant des adresses de résidences étudiants, des foyers, des conseils juridiques et pratiques mais surtout des formulaires téléchargeables pour vos démarches concernant votre logement.

► AIDOLOGEMENT

www.aidologement.com

Vous avez besoin d'une aide financière, d'une caution gratuite ? Ce site peut même se porter garant pour vous.

► ADELE

www.adele.org

Le site du logement depuis 1997. Vous pouvez faire une recherche de logement auprès de leur réseau d'agences partenaires en un seul formulaire.

► CAPCAMPUS.COM

www.cpcampus.com

Site dédié aux formalités de location, aux petites annonces et aux aides aux logements.



PARIS

Mais aussi...

26

www.orpi.com

www.century21.fr

www.immostreet.fr

www.cheznous.fr

www.jannonce-enligne.com

www.smoovup.com : site de colocation par affinité

www.illicoloc.net/colocation-kremlin-bicetre-94

Autres site pratiques

www.ratp.fr

Plan des transports (bus, RER, Métro, SNCF)

Carte Imagine-R

www.imagine-r.com

Se déplacer sur Paris et IDF à moindre frais

Pensez aussi au Vélib'

www.velib.paris.fr

Abonnements-tarifs

EPITA Paris

Campus Paris Kremlin-Bicêtre
Adresse : 14-16 rue Voltaire 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél 01 44 08 01 01

Campus Paris Villejuif

Adresse : 66 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
Tel 01 44 08 00 90

EPITA Lyon

Adresse : 86 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon
Tél 04 84 34 02 61

EPITA Rennes

Adresse : 3679 Bd des Alliés, 35510 Cesson-Sévigné
Tél 02 57 22 08 11

EPITA Toulouse

Adresse : 14 rue Claire Pauilhac 31000 Toulouse
Tél 05 64 13 05 31

EPITA Strasbourg

Adresse : 4 rue Gustave Adolphe Hirn 67000 Strasbourg
Tél 03 67 18 04 01

